

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

Séance n° 7-2025

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 11
Membres présents :
Membres absents : 2
Procuration : 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 21 novembre 2025 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 29 septembre 2025. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mmes Audrey FROEHLICH - M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER – Yannis BLAISE - Damien GUENAIRE - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : M. Mathieu POIROT donne procuration à M. Fabien HENRY
Mylène FAUL

Absent :

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Marjorie ZIMMERMANN

Type de scrutin: Ordinaire

Délibération n° 2025D2711-11

Objet: Annule et remplace la DCM 2025D1004-02
Affectation du résultat de l'exercice 2024 Budget Commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 140 643,33 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : + 198 833,55 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 79 382,01 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 151 330,91 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

ID : 057-215705054-20251203-2025D271111-DE

En dépenses : 29 958,40 €
En recettes : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **91 219,72 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **91 219,72 €**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 60 111,19 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sous forme électronique sur notre site internet,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Publiée et transmise au Sous-Préfet, le 3 décembre 2025.

La Maire,

Marie-Véronique BUSCHEL

La secrétaire de séance,

Marjorie ZIMMERMANN

